



Contrat de maîtrise d'oeuvre

Par **didou17**, le **18/04/2008 à 15:46**

Bonjour, nous avons fait construire une maison en ossature bois. Elle est terminée, mise à part l'extérieur (terrasse) Cette construction s'est faite par le biais d'un maître d'oeuvre. Tout s'est bien passé sauf la gestion du budget construction. Nous avons signé un contrat de maîtrise d'oeuvre indiquant ses honoraires ainsi qu'un bordereau estimatif du projet de construction sur lequel il est indiqué le montant estimatif des travaux TTC. Il n'est rien précisé quant aux éventuelles plus value, mais seulement en cas de non paiement (soit intérêts de retard...) Au moment du décompte final, notre maître d'oeuvre nous indique qu'il y a une plus value d'env. 50000 Euros. Bien que tout au long de la construction, nous avons été informés de certaines plus value que nous avons accepté, il est certain que d'autres nous ont été cachées. Notre maître d'oeuvre conscient de son erreur, nous propose d'en assumer une partie. Comment réagir ? Quels sont réellement nos droits (celui de payer et de se taire) ou est-ce au maître d'oeuvre d'en assumer les conséquences ? Merci d'avance pour votre aide.